

Image not found or type unknown



Goupement d'intérêt économique

Par **sosofinette**, le **10/04/2012** à **15:16**

Bonjour,

étant juriste mais non spécialiste en droit des sociétés, j'aurai souhaité avoir un avis éclairé. Dans le cadre d'un GIE pour un équipement matériel lourd type scanner, existe t-il des dispositions législatives obligeant les membres à suivre une procédure spécifique pour le choix du matériel lourd ou, sont ils libres d'agir conformément à leur convention constitutive ? L'Agence régionale de santé (ARS) a t-elle son mot à dire ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.